CATÉGORIE	MONTANT EN KWH CUMAC/PORTEUR		NOMBRE DE PORTEURS en gestion optimisée
Porteur	2 063	x	N

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **TRA-SE-11**

Gestion optimisée du poste pneumatique dans une flotte de transport de personnes

1. Secteur d'application :

Transport collectif de personnes (autobus et/ou autocars) dont la partie pneumatique est gérée de façon optimisée et globale (prix par carte grise ou forfait mensuel).

2. Dénomination :

Gestion optimisée et globale du poste pneumatique sur une flotte d'autobus et/ou autocars engendrant des économies de fonctionnalité et consistant en quatre opérations cumulatives : réglage des géométries, contrôle des pressions, recreusage et suivi des usures.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Dans le cas d'une gestion optimisée du poste pneumatique, le demandeur fournit :

- le contrat tripartite ou avenant au contrat commercial entre le manufacturier, le prestataire et le transporteur, dans lequel le prestataire et le transporteur s'engagent à ce qu'au minimum :
  - 50 % des pneus quittant l'entreprise pour rechapage ou valorisation soient recreusés ;
  - les véhicules soient vérifiés en pression 3 fois par an au minimum (sur vérification ou remplacement du pneu) ;
  - l'ensemble des véhicules sous contrat subissent au moins une opération (permutation et/ou retournement sur jante) ;
- le document justifiant du nombre de véhicules par type (cartes grises) en contrat, à part ou pouvant être inclus dans le contrat commercial.

Cette opération n'est cumulable ni avec la fiche d'opération TRA-SE-05 « recreusage d'un pneumatique », ni avec la fiche d'opération TRA-SE-09 « Gestion externalisée du poste pneumatique dans une flotte de transports de personnes » pour les immatriculations désignées par le contrat tripartite.

4. Durée de vie conventionnelle : 1 an.

5. Montant des certificats en kWh cumac :

CATÉGORIE	MONTANT EN KWH CUMAC/AUTOBUS		NOMBRE D'AUTOBUS EN GESTION OPTIMISÉE
Autobus	786	x	N

CATÉGORIE	MONTANT EN KWH CUMAC/AUTOCAR		NOMBRE D'AUTOCARS EN GESTION OPTIMISÉE
Autocar	839	x	N

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **TRA-SE-12**

Abonnement à un service d'autopartage

1. Secteur d'application :

Transport de personnes.

2. Dénomination :

Abonnement annuel ou renouvellement d'un abonnement annuel à une service d'autopartage.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Le demandeur présente à l'appui de sa demande le relevé des abonnements ou renouvellements au service d'autopartage.